Dans le département du Loiret, 41% des contrats d'apprentissage ont été signés par des entreprises de 0 à 9 salariés

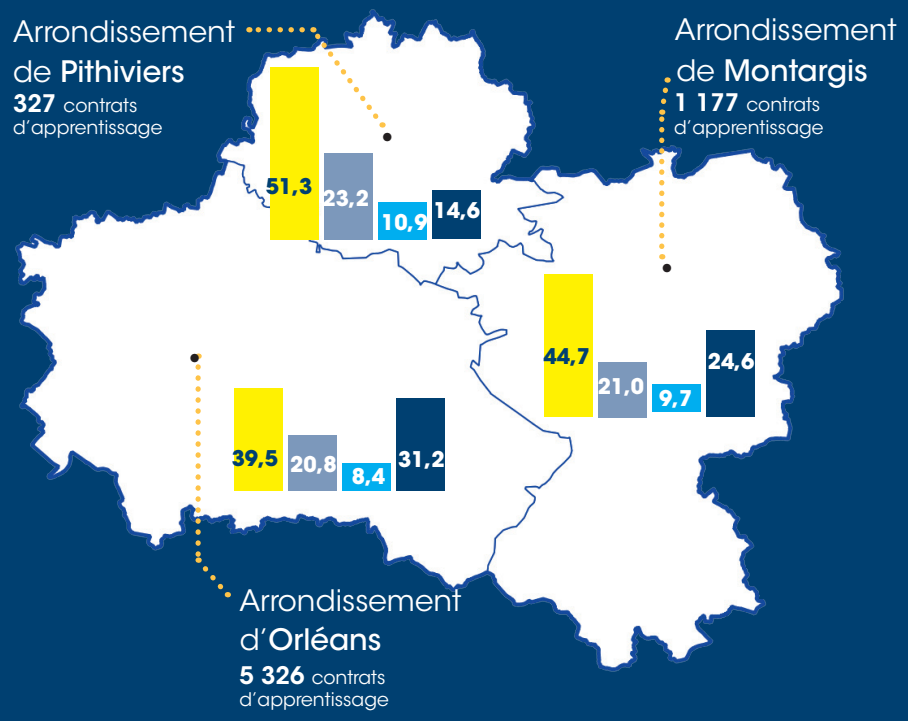

Répartition (%) des entrées en contrat d'apprentissage par taille d'entreprise en 2022

6 829 contrats d'apprentissage

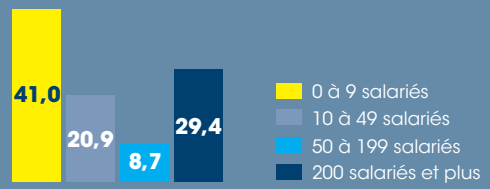

Directrice de la publication : Anouk LAVAURE - Réalisation : SESE (Service Étude, Statistiques, Évaluation) - Publication : Août 2023 - www.goodby.fr

PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Les entrées en contrats d'apprentissage en 2022

DREETS INFOGRAPHIE

DÉPARTEMENT DU LOIRET

L'apprentissage est un mode de formation des jeunes travailleurs, alternant un enseignement théorique dans un centre de formation d'apprentis et une formation pratique en entreprise, en vue d'obtenir une qualification professionnelle attestée par un diplôme ou un titre professionnel.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage en simplifiant l'accès à ce dispositif, tant pour les apprentis que pour les employeurs, avec pour objectif d'accélérer son essor pour mieux lutter contre le chômage des jeunes, notamment ceux sortis du système scolaire.

Les entrées en contrats d'apprentissage dans le département du Loiret en 2022

Pour plus d'informations :
https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques

6 829 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage en 2022 dans le Loiret

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS PAR SECTEUR

95,3% dans le secteur privé — **+3,2** depuis 2017 (point de %)

4,7% dans le secteur public — **-3,2** depuis 2017 (point de %)

Quel est le profil des nouveaux apprentis ?

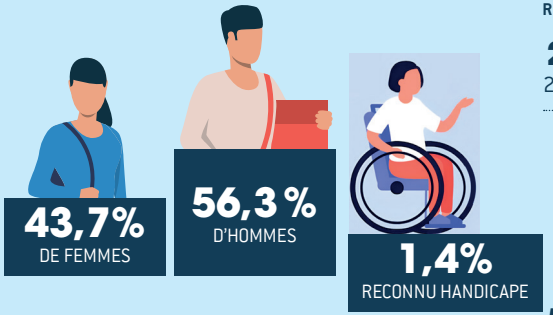

RÉPARTITION PAR ÂGE DES APPRENTIS ENTRANTS

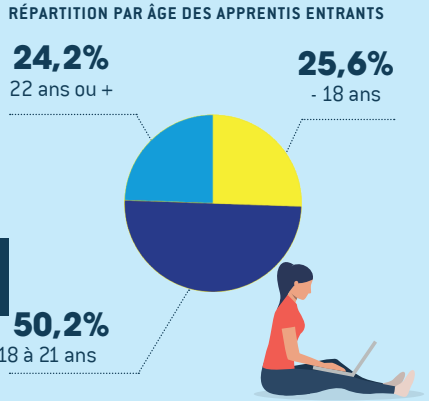

NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ

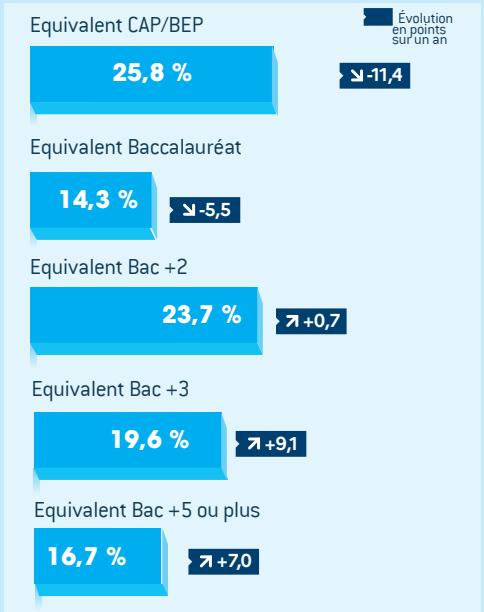

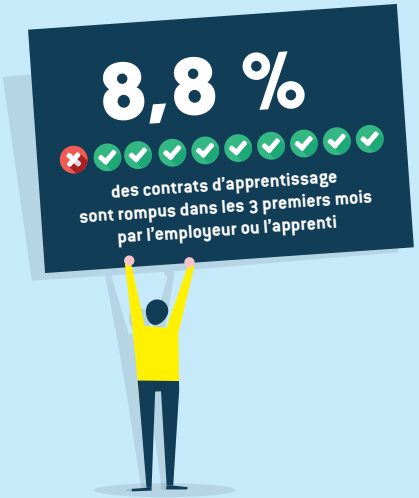

Les apprentis du secteur privé sont embauchés majoritairement par les entreprises du secteur tertiaire

PART DES ENTRANTS EN APPRENTISSAGE EN 2022 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2017 (EN POINTS DE %)

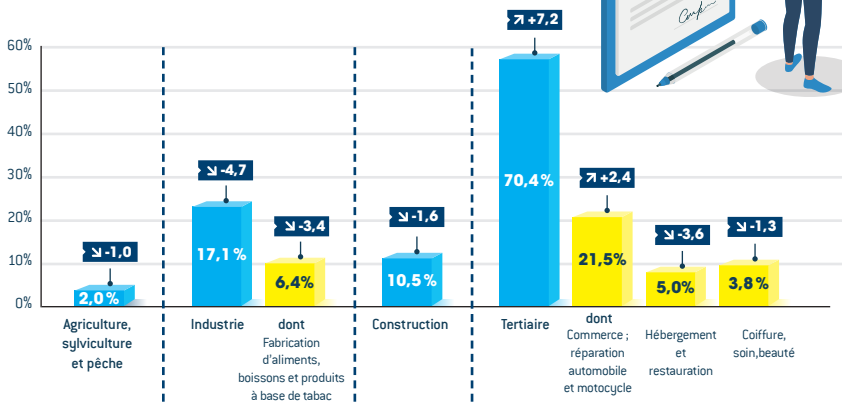

Secteurs d'activité
Sous secteurs d'activité
Évolution en points depuis 2017

Note de lecture : En 2022, le secteur d'activité de l'agriculture, sylviculture et pêche concerne **2,0%** des entrées en apprentissage dans le Loiret. En 2017, ce pourcentage était de 3,0% soit une baisse de **1,0 point de %** entre 2017 et 2022.

Encadré législatif

Des règles simplifiées pour l'employeur

1. Une seule aide à l'embauche
2. Des ruptures de contrats facilitées
3. Des démarches administratives simplifiées
4. Un réseau d'acteurs dédié à l'apprentissage pour accompagner les entreprises

Un statut plus attractif pour l'apprenti

5. Un coup de pouce financier pour les apprentis (augmentation du salaire, aide au permis B)
6. La limite d'âge repoussée jusqu'à 29 ans révolus (dérogation possible RQTH et sportifs de haut niveau)
7. L'accès à des prépa-apprentissage
8. Une mobilité internationale ou européenne encouragée
9. Un maintien en CFA pendant 6 mois pour trouver un nouvel employeur à la rupture de contrat
10. Un accès facilité pour des apprentis en situation de handicap

Pour aller plus loin

https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Apprentissage-5211
Explorer les études et statistiques de la Dares DARES (travail-emploi.gouv.fr)
https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Apprentissage-mode-d-emploi

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la DARES